

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM82243, N°194647) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 32**

Date de parution : 13/09/2018

Fait à Toulouse, le 11 Juillet 2018

Le Gérant



Marc DUBOIS

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. Occitane de Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE MIELAN

Le public est informé que par arrêté n°73-2018 du 05/07/18, M. le Maire de Miélan a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et à la révision du zonage d'assainissement collectif/assainissement non collectif (eaux usées) et à l'élaboration du zonage des eaux pluviales.

L'enquête se déroulera à la mairie de Miélan:
Du Lundi 10 septembre au vendredi 05 octobre 2018 Inklus

Robert DOMEQ cadre de la fonction publique d'Etat en retraite, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur. Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

Lundi 10 septembre 2018 de 9h00 à 12h00

Samedi 22 septembre 2018 de 9h00 à 12h00

Vendredi 28 septembre 2018 de 18h00 à 20h00

Vendredi 05 octobre 2018 de 14h00 à 16h00

Jean-Loup ARENOU, Maire de la commune est la personne responsable du projet auprès de qui des informations peuvent être demandées (en mairie, tél : 0562675182)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des dossiers aux horaires d'ouverture de la mairie de Miélan :

- Lundi de 9h00 à 12h00 - fermé l'après-midi

- Mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

- Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

- Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

- Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Consigner ses observations et propositions, sur le registre ouvert à cet effet, les adresser par correspondance au commissaire enquêteur en Mairie Place Jean SENAC, 32170 Miélan, les formuler par courrier électronique envoyé à :

mairie-mielan@wanadoo.fr avec objet « enquête publique PLU et zonages » (les documents seront annexés au registre d'enquête), consulter le dossier sur un poste informatique accessible à la Mairie de Miélan, aux heures d'ouverture au public, consulter le dossier complet d'enquête dématérialisé sur le site internet suivant, pendant toute la durée de l'enquête :

<http://www.gers.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/AOEP-Avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques> (www.gers.gouv.fr)

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra dans le délai d'un mois, son rapport et ses conclusions motivées sur le projet. Toute personne pourra en demander communication au Maire de Miélan durant un an ou le consulter sur le site www.gers.gouv.fr

Ensuite, le Maire de Miélan proposera au Conseil municipal d'adopter le projet définitif, éventuellement modifié. A noter que les projets soumis à enquête publique sont dispensés d'évaluation environnementale (décision MRAE 2016DKLRM-P53 pour le PLU et MRAE 2017DKO96 pour le zonages AC/ANC et pluvial)

Le Maire, Jean-Loup ARENOU



legales-online.fr

le site des annonces légales de la vie juridique des entreprises

05 62 11 37 37

contact@legales-online.fr

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf: LDDM82239, N°194646) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 32**

Date de parution : 23/08/2018

Fait à Toulouse, le 11 Juillet 2018

Le Gérant

Marc DUBOIS

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. Occitane de Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE MIELAN

Le public est informé que par arrêté n°73-2018 du 05/07/18, M. le Maire de Miélan a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et à la révision du zonage d'assainissement collectif/assainissement non collectif (eaux usées) et à l'élaboration du zonage des eaux pluviales.

L'enquête se déroulera à la mairie de Miélan: Du Lundi 10 septembre au vendredi 05 octobre 2018 inclus

Robert DOMEQ cadre de la fonction publique d'Etat en retraite, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur. Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

Lundi 10 septembre 2018 de 9h00 à 12h00

Samedi 22 septembre 2018 de 9h00 à 12h00

Vendredi 28 septembre 2018 de 18h00 à 20h00

Vendredi 05 octobre 2018 de 14h00 à 16h00

Jean-Loup ARENOU, Maire de la commune est la personne responsable du projet auprès de qui des informations peuvent être demandées (en mairie, tél : 0562675182)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des dossiers aux horaires d'ouverture de la mairie de Miélan :

- Lundi de 9h00 à 12h00 - fermé l'après-midi

- Mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

- Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

- Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

- Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

- Samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

- Dimanche de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Consigner ses observations et propositions, sur le registre ouvert à cet effet, les adresser par correspondance au commissaire enquêteur en

Mairie Place Jean SENAC, 32170 Miélan, les formuler par courrier électronique envoyé à :

mairie-mielan@wanadoo.fr avec objet « enquête publique PLU et zonages » (les documents seront annexés au registre d'enquête), consulter le dossier sur un poste informatique accessible à la Mairie de Miélan, aux heures d'ouverture au public, consulter le dossier complet d'enquête dématérialisé sur le site internet suivant, pendant toute la durée de l'enquête : <http://www.gers.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/AOEP-Avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques> (www.gers.gouv.fr)

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra dans le délai d'un mois, son rapport et ses conclusions motivées sur le projet. Toute personne pourra en demander communication au Maire de Miélan durant un an ou le consulter sur le site www.gers.gouv.fr

Ensuite, le Maire de Miélan proposera au Conseil municipal d'adopter le projet définitif, éventuellement modifié. A noter que les projets soumis à enquête publique sont dispensés d'évaluation environnementale (décision MRAe 2016DKLRM-P53 pour le PLU et MRAe 2017DKO96 pour les zonages AC/ANC et pluvial)

Le Maire, Jean-Loup ARENOU

COMMUNE DE MIELAN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que par arrêté n°73-2018 du 05/07/18, M. le Maire de Miélan a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et à la révision du zonage d'assainissement collectif/assainissement non collectif (eaux usées) et à l'élaboration du zonage des eaux pluviales.

L'enquête se déroulera à la mairie de Miélan : Du Lundi 10 septembre au vendredi 05 octobre 2018 inclus

M. Robert DOMEK cadre de la fonction publique d'Etat en retraite, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur. Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

Voix du Gers

- Lundi 10 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
-
- Samedi 22 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 28 septembre 2018 de 18h00 à 20h00
- Vendredi 05 octobre 2018 de 14h00 à 16h00

ATTESTATION DE PARUTION

vendredi 14-Septembre-2018

28 rue Théron de Montaugé-CS 72137

31017 Toulouse CEDEX 2

TEL : 0826 39 00 12 FAX : 0826 39 00 13

M. Jean-Loup ARENOU, Maire de la commune est la personne responsable du projet auprès de qui des informations peuvent être demandées (en mairie, tél : 0562675182)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des dossiers aux horaires d'ouverture de la mairie de Miélan :

	Matin	Après-midi
Lundi	De 9h00 à 12h00	fermé
Mardi	De 9h00 à 12h00	de 14h00 à 16h00
Mercredi	De 9h00 à 12h00	de 14h00 à 16h00
Jeudi	De 9h00 à 12h00	de 14h00 à 16h00
Vendredi	De 9h00 à 12h00	de 14h00 à 16h00

consigner ses observations et propositions, sur le registre ouvert à cet effet, les adresser par correspondance au commissaire enquêteur en Mairie Place Jean SENAC, 32170 Miélan, les formuler par courrier électronique envoyé à : mairie-mielan@wanadoo.fr avec objet « enquête publique PLU et zonages » (les documents seront annexés au registre d'enquête), consulter le dossier sur un poste informatique accessible à la Mairie de Miélan, aux heures d'ouverture au public, consulter le dossier complet d'enquête dématérialisé sur le site internet suivant, pendant toute la durée de l'enquête : <http://www.gers.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/AOEP-Avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques> (www.gers.gouv.fr)

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra dans le délai d'un mois, son rapport et ses conclusions motivées sur le projet. Toute personne pourra en demander communication au Maire de Miélan durant un an ou le consulter sur le site www.gers.gouv.fr

Ensuite, le Maire de Miélan proposera au Conseil municipal d'adopter le projet définitif, éventuellement modifié. A noter que les projets soumis à enquête publique sont dispensés d'évaluation environnementale (décision MRAe 2016DKLRMP53 pour le PLU et MRAe 2017DKO96 pour le zonages AC/ANC et pluvial)

Le Maire, Jean-Loup ARENOU

COMMUNE DE MIELAN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que par arrêté n°73-2018 du 05/07/18, M. le Maire de Miélan a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et à la révision du zonage d'assainissement collectif/assainissement non collectif (eaux usées) et à l'élaboration du zonage des eaux pluviales.

L'enquête se déroulera à la mairie de Miélan : Du Lundi 10 septembre au vendredi 05 octobre 2018 inclus

M. Robert DOMEQ cadre de la fonction publique d'Etat en retraite, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur. Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- Lundi 10 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
-
- Samedi 22 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 28 septembre 2018 de 18h00 à 20h00
- Vendredi 05 octobre 2018 de 14h00 à 16h00

Voix du Gers

ATTESTATION DE PARUTION
vendredi 24-Août-2018
28 rue Théron de Montaugé-CS 72137 31017 Toulouse CEDEX 2 TEL : 0826 39 00 12 FAX : 0826 39 00 13

M. Jean-Loup ARENOU, Maire de la commune est la personne responsable du projet auprès de qui des informations peuvent être demandées (en mairie, tél : 0562675182)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des dossiers aux horaires d'ouverture de la mairie de Miélan :

	Matin	Après-midi
Lundi	De 9h00 à 12h00	fermé
Mardi	De 9h00 à 12h00	de 14h00 à 16h00
Mercredi	De 9h00 à 12h00	de 14h00 à 16h00
Jeudi	De 9h00 à 12h00	de 14h00 à 16h00
Vendredi	De 9h00 à 12h00	de 14h00 à 16h00

consigner ses observations et propositions, sur le registre ouvert à cet effet, les adresser par correspondance au commissaire enquêteur en Mairie Place Jean SENAC, 32170 Miélan, les formuler par courrier électronique envoyé à : mairie-mielan@wanadoo.fr avec objet « enquête publique PLU et zonages » (les documents seront annexés au registre d'enquête), consulter le dossier sur un poste informatique accessible à la Mairie de Miélan, aux heures d'ouverture au public, consulter le dossier complet d'enquête dématérialisé sur le site internet suivant, pendant toute la durée de l'enquête : <http://www.gers.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/AOEP-Avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques> (www.gers.gouv.fr)

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra dans le délai d'un mois, son rapport et ses conclusions motivées sur le projet. Toute personne pourra en demander communication au Maire de Miélan durant un an ou le consulter sur le site www.gers.gouv.fr

Ensuite, le Maire de Miélan proposera au Conseil municipal d'adopter le projet définitif, éventuellement modifié. A noter que les projets soumis à enquête publique sont dispensés d'évaluation environnementale (décision MRAe 2016DKLRMP53 pour le PLU et MRAe 2017DKO96 pour le zonages AC/ANC et pluvial)

Le Maire, Jean-Loup ARENOU